

Avis du Comité économique et social européen sur la bioéconomie bleue**(avis exploratoire)**

(2020/C 47/08)

Rapporteur: **Simo TIAINEN**Corapporteur: **Henri MALOSSE**

Consultation	Présidence finlandaise de l'Union européenne, 7.2.2019
Base juridique	Article 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
Décision du bureau	19.2.2019
Compétence	Section «Agriculture, développement rural et environnement»
Adoption en section	1.10.2019
Adoption en session plénière	30.10.2019
Session plénière n°	547
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	151/1/1

1. Conclusions et recommandations

1.1. La bioéconomie bleue est synonyme d'activités économiques et de création de valeur sur la base d'une utilisation durable et intelligente des ressources aquatiques renouvelables et de l'expertise y afférente. En Europe, l'expertise, le savoir-faire et les traditions humaines liées à l'eau, aux ressources aquatiques et à la bioéconomie bleue sont considérables. Néanmoins, eu égard au potentiel et aux possibilités qu'offre la bioéconomie bleue, les activités commerciales en la matière restent relativement modestes. Il existe plusieurs obstacles à surmonter.

1.2. Il convient de cerner le plein potentiel de la bioéconomie bleue dans l'Union européenne et de définir des priorités en matière de recherche afin de renforcer la croissance durable de cette économie. Il est nécessaire, en particulier, d'approfondir les connaissances sur les possibilités d'utiliser des matières premières aquatiques dans les procédés conférant une valeur ajoutée. Le renforcement d'une croissance durable requiert un financement ciblé de la recherche pour stimuler l'innovation, le développement pluridisciplinaire, l'entrepreneuriat et de nouveaux emplois de qualité. La croissance durable exige également un environnement opérationnel qui garantisse des conditions de concurrence équitables, ainsi qu'une large collaboration et la création de nouveaux partenariats entre l'industrie, les organismes de recherche, les pouvoirs publics et le secteur tertiaire.

1.3. Dans de nombreuses régions européennes, l'état des eaux et des écosystèmes aquatiques n'est pas satisfaisant. La bioéconomie bleue repose toutefois sur la bonne qualité de l'eau et sur des écosystèmes aquatiques sains. Il est essentiel de préserver et de restaurer le bon état et la biodiversité des océans, des mers, des lacs et des rivières. Cette démarche nécessite d'importants efforts de la part de toutes les parties prenantes, notamment l'Union, les institutions nationales et régionales, les universités et les centres de recherche, de tous les professionnels concernés (par exemple, les secteurs de la pêche et du tourisme), ainsi que des organisations de la société civile. Ces efforts doivent porter, entre autres, sur une recherche, une formation et une transmission du savoir-faire appropriées.

1.4. Davantage d'investissements sont requis dans la gestion des environnements aquatiques et des installations sanitaires, afin de garantir l'accès à l'eau potable et son utilisation durable, ainsi que des services d'assainissement adéquats pour tous. Il convient de trouver des solutions compétitives pour éliminer les déchets de l'eau et développer des technologies d'économie et de recyclage de l'eau. De nouvelles solutions rentables sont nécessaires pour réduire l'écoulement des charges en nutriments dans les eaux naturelles et pour restaurer les habitats critiques et les masses d'eau modifiées.

1.5. Le Comité économique et social européen (CESE) demande à l'Union européenne et aux autres acteurs de la bioéconomie bleue de proposer des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences. En particulier, l'adaptation urgente de la pêche et de l'aquaculture au changement climatique est cruciale compte tenu de l'évolution radicale des conditions, qui a une incidence majeure sur ces moyens de subsistance essentiels. La pêche, l'aquaculture et la culture des algues sont indispensables pour accroître la production durable de denrées alimentaires d'origine aquatique dans l'Union. Avant de pouvoir mettre en place avec succès des systèmes de produits alimentaires aquatiques qui soient résilients au changement climatique, il faut pour les développer approfondir la recherche et renforcer l'innovation. La biomasse provenant des algues est une ressource aquatique potentiellement importante pouvant être utilisée comme matière première dans un large éventail d'applications.

1.6. La coopération entre les universités, les centres de recherche, les organisations non gouvernementales et le secteur de la pêche est indispensable afin de développer de nouveaux produits à valeur ajoutée à partir de sous-produits issus de la pêche et de déchets. De nouveaux instruments de financement sont nécessaires pour promouvoir les innovations technologiques et les services. La collaboration intersectorielle et l'amélioration des processus décisionnels sont également fondamentales. La restauration de la biodiversité des mers, des lacs et des rivières ouvrira de nouvelles perspectives commerciales, essentiellement, y compris pour les entreprises familiales et les entreprises de petite taille sur les marchés locaux. Par ailleurs, la promotion de nouveaux modèles économiques concernant le tourisme lié à l'eau et l'utilisation récréative des ressources aquatiques offrent de nouveaux débouchés commerciaux durables pour les régions reculées.

1.7. Les priorités quant aux mesures de développement figurant au programme de la bioéconomie bleue sont notamment les suivantes: i) eau propre et assainissement; ii) un environnement aquatique sain, diversifié et sûr; iii) une production durable d'aliments d'origine aquatique; iv) des produits non alimentaires de grande valeur; v) l'adaptation au changement climatique; vi) des ressources bleues au service de la santé et du bien-être; et vii) une meilleure coordination de la lutte contre les activités illégales liées aux ressources aquatiques. En investissant dans ce développement, l'Europe peut renforcer sa position d'acteur prééminent de l'économie circulaire.

1.8. L'Union européenne est invitée à promouvoir la sensibilisation, l'enseignement et des formations intégrant la recherche, la valorisation et la transmission des savoir-faire des populations des zones côtières et des eaux intérieures, pour permettre aussi bien une gestion respectueuse de la nature que la création de réseaux européens de formation dans ce domaine. En ce qui concerne l'agriculture, l'Union européenne devrait également se pencher sur la question de la rareté de l'eau.

1.9. Le CESE suggère de placer la bioéconomie bleue au rang des domaines phares des politiques de l'Union et de ses politiques de coopération avec les pays voisins, de même que dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations unies et de ceux de l'accord de Paris de la COP 21. À cet égard, le CESE propose que le Conseil européen et le Parlement européen invitent la Commission à entamer plusieurs actions pilotes dans les différentes zones marines et aquacoles européennes en prenant soin de choisir celles qui représentent la grande diversité des situations existantes dans l'Union européenne, et en tenant compte du degré auquel elles sont exposées au risque d'effondrement ainsi que du potentiel de développement de la bioéconomie bleue. Un comité de gestion devrait être mis en place, intégrant les États membres, les régions et les parties prenantes, et associant le CESE, dans l'objectif d'organiser des échanges de pratiques et de veiller à ce que les projets pilotes concluants soient développés à plus grande échelle.

2. Introduction

2.1. La bioéconomie bleue est synonyme d'activités économiques et de création de valeur sur la base d'une utilisation durable et intelligente des ressources aquatiques renouvelables et de l'expertise y afférente. Les entreprises et les activités qui cultivent les matières premières de ces produits, ou qui extraient, raffinent, traitent et transforment les composés biologiques, font toutes partie de la bioéconomie bleue.

2.2. La portée, les caractéristiques et les perspectives de la bioéconomie bleue dans les différents États membres varient fortement selon les conditions géographiques, et il convient d'y remédier. La plupart des États membres disposent d'un accès direct à l'océan ou aux mers. Pour nombre d'entre eux, les eaux côtières revêtent une importance considérable. Les lacs et les rivières jouent en outre un rôle crucial dans la plupart des pays.

2.3. En mai 2019, le CESE a adopté un avis ⁽¹⁾ sur la communication de la Commission relative à la mise à jour de la stratégie sur la bioéconomie de 2012. Les conclusions et les recommandations formulées dans cet avis sont pertinentes du point de vue de la bioéconomie bleue. Le présent avis décrit de manière plus détaillée les possibilités et le potentiel dont celle-ci est porteuse. La bioéconomie bleue est étroitement liée au concept d'économie circulaire.

(1) Avis du CESE sur la communication mettant à jour la stratégie en faveur de la bioéconomie de 2012 (JO C 240 du 16.7.2019, p. 37).

2.4. L'eau propre et les ressources aquatiques renouvelables représentent des débouchés commerciaux durables incontestables et pourraient fournir des solutions clés dans le cadre de nombreux objectifs mondiaux de développement durable (ODD 2, 3, 6, 7, 8 et 14). Par cet avis exploratoire, le CESE entend répondre à la question soulevée par la présidence finlandaise du Conseil de l'Union européenne sur la manière dont l'Union peut stimuler le développement de la bioéconomie bleue et sur les mesures à prendre en priorité.

3. Généralités

3.1. La bioéconomie bleue ne peut offrir de multiples avantages que si le milieu aquatique est sain et productif. Les menaces pesant sur la biodiversité, associées au changement climatique, présentent un risque élevé pour les capacités de production des organismes aquatiques, comme l'a démontré le rapport de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) publié en mai 2019. Surexploitation, pollution, développement côtier, affluence des touristes et transports constituent autant de défis de taille, en particulier dans les zones de l'Union européenne les plus touchées par ces facteurs de stress, à l'instar de la Méditerranée. Il s'impose de trouver des solutions adaptées aux différents environnements et aux différentes régions.

3.2. L'augmentation de la demande de biomasse à l'avenir est un défi que l'Union européenne doit relever. Une transition fondée sur la biomasse pour parvenir à une économie neutre sur le plan des gaz à effet de serre sera limitée par la disponibilité des terres. Par conséquent, il importerait d'améliorer la productivité des ressources aquatiques afin de saisir tout l'éventail de possibilités qu'offre la bioéconomie. Citons par exemple la production et l'utilisation des algues ainsi que d'autres nouvelles sources de protéines qui sont capables d'alléger la pression qui pèse sur les terres agricoles.

3.3. La bioéconomie bleue dispose de plus en plus du potentiel requis pour améliorer la sécurité alimentaire, fournir des aliments sains et à faible empreinte carbone, des denrées et additifs alimentaires nouveaux, des produits destinés à l'alimentation animale, des produits nutraceutiques, pharmaceutiques et cosmétiques, des matériaux novateurs, de l'eau propre et des énergies non fossiles, de même que pour permettre un recyclage des nutriments et apporter de nombreux autres avantages. La croissance de la bioéconomie bleue dépend du maintien d'un bon état des eaux et des écosystèmes aquatiques, de la résilience du secteur de la pêche et des systèmes de production aquatique, de la collaboration systémique efficace entre les différents secteurs, des innovations technologiques, des nouveaux instruments de financement et de l'amélioration des services et des modèles économiques durables.

3.4. Il est essentiel de souligner l'importance des facteurs culturels dans la mise en œuvre d'une bioéconomie bleue. Le savoir-faire des populations vivant dans les zones côtières et d'eaux intérieures constitue un atout exceptionnel pour l'Europe, pour autant qu'il soit repéré, préservé et transmis aux nouvelles générations. Ainsi, toute action entreprise dans le domaine de la bioéconomie bleue devra intégrer la dimension culturelle et humaine et veiller à y associer tous les acteurs concernés, notamment les élus locaux, les professionnels et la société civile.

4. La bioéconomie bleue et les objectifs de développement durable

4.1. Les ODD des Nations unies sont étroitement liés à l'eau et aux milieux aquatiques. Ils visent à relever les principaux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés et indiquent comment parvenir à un avenir plus durable en tenant compte de questions fondamentales telles que la sécurité alimentaire, le changement climatique et la prévention de la dégradation de l'environnement. Fortement corrélés, ces objectifs sont examinés dans le présent document sous l'angle des débouchés commerciaux durables fondés sur l'eau et les ressources naturelles aquatiques. Il existe en particulier une relation étroite entre l'eau, l'énergie et l'alimentation.

Eau propre et assainissement

4.2. L'objectif 6 (Eau propre et assainissement) vise à garantir l'accès à l'eau potable et son utilisation durable, ainsi que des services d'assainissement adéquats pour tous. À l'échelle planétaire, plus d'un milliard de personnes ne bénéficient toujours pas d'un accès à de l'eau douce d'une qualité satisfaisante et plus de deux milliards de personnes sont exposées à un risque de restriction de l'accès aux ressources en eau douce. Les besoins mondiaux en eau douce devraient augmenter considérablement d'ici à 2030. Le CESE a abordé le thème de l'eau potable dans un avis en 2018 ^(?).

4.3. Si des progrès ont été accomplis récemment au sein de l'Union et dans d'autres régions, il est toutefois nécessaire de renforcer les investissements dans la gestion des ressources en eau douce et les installations sanitaires. Le principal objectif consiste à trouver des solutions compétitives pour éliminer les déchets de l'eau et à développer des technologies d'économie et de recyclage de l'eau afin de réduire le gaspillage. Le potentiel qui réside dans les solutions et les technologies d'économie et de recyclage de l'eau, ainsi que dans la gestion intelligente des ressources hydriques et de l'approvisionnement en eau, est considérable. Il existe de nouveaux concepts d'assainissement de l'eau et de nouvelles technologies visant à éliminer les résidus de médicaments et d'hormones, ainsi que les microplastiques contenus dans les eaux usées. Des innovations prometteuses pour transformer l'eau de mer en eau potable à l'aide d'énergies renouvelables ont également vu le jour.

^(?) Avis du CESE sur la directive relative à «La qualité des eaux destinées à la consommation humaine» (refonte) (directive sur l'eau potable) (JO C 367 du 10.10.2018, p. 107).

4.4. La bonne qualité de l'eau est le fondement de la bioéconomie bleue. La gestion adéquate des ressources en eau est un élément crucial de la solution à la quasi-totalité des principaux problèmes dans le monde, tels que la surconsommation des ressources aquatiques et la nécessité de s'adapter au changement climatique. Des objectifs clairs, des informations actualisées, une planification et une gestion efficaces sont indispensables pour gérer le cycle de vie de l'eau. Il s'agit notamment de mettre en place des solutions numériques dédiées aux services liés à l'utilisation de l'eau et à son contrôle, ainsi que des nouvelles solutions technologiques polyvalentes pour le traitement des eaux usées (technologie membranaire) et une approche «Nexus» (intégrée) qui s'affranchit des cloisonnements traditionnels.

4.5. L'Union dispose du potentiel pour devenir un acteur mondial de premier plan dans le domaine de l'eau, en tant que fournisseur de technologies et de services liés à cette ressource. La numérisation offre de nouvelles perspectives aux entreprises du secteur de l'eau et peut accroître de manière significative l'efficacité de la gestion des ressources en eau, ainsi que celle des concepts de production et de service. Elle peut être utilisée pour fournir des services qui répondent aux besoins actuels et futurs des clients. Dans ce domaine, l'Union européenne est en mesure d'offrir des solutions compétitives et durables au monde entier.

Un environnement aquatique sain, diversifié et sûr

4.6. Les océans, les mers et les eaux intérieures constituent la plus grande source durable de protéines au monde: en effet, sur notre planète, plus de trois milliards de personnes sont tributaires de la biodiversité marine et côtière pour subvenir à leurs besoins. Les activités humaines sont en train de dégrader rapidement nos océans, nos mers et nos eaux intérieures. Les eaux côtières et intérieures se détériorent notamment en raison de la pollution et de l'eutrophisation, et la perte d'habitats est alarmante. Tous ces changements ont un effet dévastateur sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et sur la biodiversité, et donc sur la production alimentaire potentielle. La gestion minutieuse de cette ressource mondiale essentielle est l'une des clés de voûte d'un avenir durable.

4.7. L'objectif 14 (Vie aquatique) vise à préserver les océans, les mers et les ressources aquatiques et à promouvoir leur utilisation durable. Afin d'améliorer la situation, il convient de prendre plusieurs mesures contribuant notamment à diminuer très fortement la pollution aquatique sous toutes ses formes et à gérer plus efficacement l'ensemble des activités humaines. De nouvelles solutions sont nécessaires pour réduire l'écoulement des charges en nutriments dans les eaux naturelles. Il est primordial de mettre au point et de tester des moyens et des méthodes performants sur le plan économique en vue de renforcer la capacité des sols à absorber et à fixer les nutriments. Il est aussi possible de réduire l'eutrophisation en augmentant le recours aux espèces de poissons sous-utilisées ainsi que la production et la récolte d'algues (les nutriments étant éliminés lors de ces ramassages). Il importe de trouver des solutions inédites afin de diminuer l'eutrophisation et de restaurer les cours d'eau, les lacs et les fonds marins.

4.8. Des environnements aquatiques sains peuvent permettre de créer un grand nombre d'emplois de qualité supplémentaires. Des stocks halieutiques sains et des eaux propres constituent la base d'une pêche et d'une utilisation récréative de l'eau durables, et ouvrent de nouvelles perspectives pour la bioéconomie bleue. Des efforts de restauration des cours d'eau et des eaux douces sont entrepris à l'échelle mondiale afin de reconstituer les habitats dégradés, les processus écosystémiques, les stocks de poissons migrateurs, les communautés biotiques et les services qu'ils apportent. La restauration des stocks de poissons migrateurs offrira de nouveaux moyens de subsistance potentiels dans les régions à faible densité de population, assurant des emplois aux citoyens dans le cadre de modèles d'entreprises familiales ayant accès aux marchés locaux.

Une production durable d'aliments d'origine aquatique

4.9. La demande mondiale de denrées alimentaires devrait augmenter de manière significative. L'objectif 2 (Faim «zéro») vise à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir une production primaire durable à l'horizon 2030.

4.10. La pêche et l'aquaculture fournissent des aliments nutritifs et génèrent des revenus indispensables, tout en soutenant le développement rural et éventuellement en protégeant l'environnement. À l'heure actuelle, les poissons représentent environ 17 % de l'approvisionnement mondial en protéines animales et 6,5 % de l'ensemble des protéines destinées à la consommation humaine. Pour des centaines de millions de personnes, le poisson constitue la principale source de protéines et de nutriments essentiels. De nombreux stocks halieutiques sont encore surexploités et requièrent une meilleure gestion. Dans de nombreuses régions du monde, les fortes subventions continuent à entretenir une surcapacité importante des flottes de pêche. Il conviendrait d'utiliser les océans, les mers et les eaux intérieures de manière beaucoup plus durable qu'à l'heure actuelle. Les investissements dans l'aquaculture, la pêche et la transformation du poisson, ainsi que dans le développement de nouveaux produits à partir de déchets et de flux secondaires, sont indispensables pour accroître la production alimentaire durable et contribuer au maintien de la sécurité alimentaire. S'agissant en particulier des poissons et des produits de la pêche, la balance commerciale de l'Union accuse un lourd déficit; environ 60 % des produits de la mer consommés sur son territoire sont importés; ces importations ne correspondent pas toujours aux critères de l'Union européenne en matière de production durable et de sécurité alimentaire.

4.11. L'aquaculture est porteuse d'un formidable potentiel de croissance. L'on pourrait produire de manière durable une quantité beaucoup plus importante de biomasse dans l'aquaculture européenne en augmentant le nombre d'espèces utilisées, y compris les espèces marines de niveau trophique inférieur, par exemple, les algues et les mollusques. Toutefois, le développement de l'aquaculture se heurte à de nombreux obstacles. Premièrement, la croissance de la production aquacole nécessite des sources supplémentaires d'aliments pour animaux. À l'avenir, les prises de poisson de faible valeur effectuées dans le cadre de la pêche de capture maritime seront de plus en plus utilisées à des fins de consommation humaine directe et dans une moindre mesure comme matière première pour l'alimentation des animaux. Une biomasse supplémentaire destinée à nourrir les animaux est nécessaire au développement de l'aquaculture et pourrait provenir d'espèces aujourd'hui largement sous-utilisées comme le krill et d'autres organismes mésopélagiques, des algues, ainsi que des déchets de transformation (flux secondaires). Deuxièmement, la limitation de l'espace disponible pour les installations aquacoles est un problème croissant qu'il convient de résoudre. Le développement durable de l'aquaculture repose sur une bonne planification des activités marines et d'eau douce, tenant compte des dimensions écologique, économique, sociale et culturelle. Troisièmement, de meilleures solutions sont nécessaires pour résoudre les problèmes relatifs au lessivage des nutriments et au contrôle des maladies.

4.12. La réglementation environnementale stricte en vigueur dans les différents pays a une incidence majeure sur les coûts et la compétitivité de l'aquaculture. Des efforts intensifs sont consentis pour développer diverses technologies nouvelles, mais il subsiste toutefois un grand nombre d'incertitudes sur le plan économique et technologique. Les systèmes d'aquaculture en recirculation (RAS) offrent plusieurs avantages, comme un besoin minimal en eau, un contrôle efficace des effluents et des déchets, un espace requis limité et la surveillance des conditions de production. Le potentiel des technologies en question réside notamment dans les systèmes d'eau douce. Cependant, une part de plus en plus grande de l'aquaculture marine devra vraisemblablement avoir lieu en pleine mer. Il importe d'adopter de nouvelles approches en matière de solutions multi-usages et de gestion intégrée, notamment concernant l'aménagement de l'espace et les plans de gestion locaux.

Produits aquatiques à valeur ajoutée et utilisations non alimentaires

4.13. La transformation du poisson et des autres organismes aquatiques à des fins d'alimentation humaine génère des flux secondaires qui, souvent, ne sont pas utilisés pour la consommation humaine directe. On estime qu'entre 30 et 70 % de toute la biomasse halieutique récoltée deviennent des sous-produits de faible valeur ou sont complètement gaspillés. Il s'agit de matériaux potentiellement utiles et précieux, qui pourraient éventuellement être utilisés par l'industrie à des fins alimentaires et non alimentaires. À partir de ces matériaux, il est possible d'élaborer des ingrédients fonctionnels à haute valeur ajoutée destinés à la fabrication de produits spécialisés. Le recours à toute une série d'organismes aquatiques peut favoriser l'élaboration de nouveaux produits tels que des produits nutraceutiques, pharmaceutiques et cosmétiques. Ces organismes peuvent également être la source de nouvelles enzymes, de lipides, de biopolymères et d'autres biomatériaux. Mettre à profit ces matières premières de manière efficiente sur le plan écologique est primordial. Des pressions considérables s'exercent à l'échelle mondiale pour améliorer l'utilisation de l'ensemble des matériaux biologiques et réduire ainsi les déchets. Les biotechnologies marines peuvent jouer un rôle important en créant de la valeur ajoutée dans la bioéconomie bleue.

4.14. La biomasse issue des algues est une ressource de plus en plus importante, dont les applications commerciales dans le domaine de la bioéconomie bleue sont variées. Les algues constituent une ressource efficace et durable pour les bioprocédés et les bioproduits, qui reste encore largement inexploitée. Elles sont riches en nutriments et possèdent une forte teneur énergétique. La production de macroalgues et de microalgues est en augmentation car celles-ci sont de plus en plus reconnues en Europe comme une ressource pouvant servir de matière première dans un large éventail d'applications. Il existe un intérêt croissant pour la récolte, la culture et la transformation des algues en vue de créer une grande variété de produits à haute valeur ajoutée, notamment des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits nutraceutiques et des bioproduits.

Atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci

4.15. Il est largement reconnu que le changement climatique a une incidence sur une série de variables environnementales, telles que les précipitations, les températures, le débit des cours d'eau, les proliférations d'algues nuisibles et l'acidification des océans. L'objectif 13 (Lutte contre les changements climatiques) encourage à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences. L'augmentation des températures a une incidence sur les océans, les mers et les autres eaux, ainsi que sur les réseaux de nutriments, la pêche et les moyens de subsistance. En Europe, le changement climatique devrait provoquer des précipitations hivernales accrues et, parallèlement à la hausse des températures, une augmentation du risque d'eutrophisation et de détérioration de la qualité de l'eau. Les conséquences néfastes sur les stocks halieutiques et d'autres ressources aquatiques et, partant, sur la pêche et d'autres modes de production, seront nombreuses. Les températures élevées causent la mort d'espèces d'eau douce, telles que les salmonidés, et contribuent à la propagation de nombreuses maladies et espèces nuisibles. Les espèces qui bénéficient de l'eutrophisation gagnent du terrain. Les pics de température élevée posent donc des problèmes majeurs aux exploitations aquacoles. En ce qui concerne l'agriculture, l'Union européenne devrait également se pencher sur la question de la rareté de l'eau.

4.16. Le futur système alimentaire doit faire partie intégrante de la solution au changement climatique et non pas du problème. Si l'on considère les émissions nocives pour le climat, la pêche et l'aquaculture constituent en principe des méthodes efficaces de production de protéines. C'est pourquoi il convient de promouvoir une pêche et une pisciculture durables. En outre, il est essentiel de renforcer la résilience du secteur de la pêche et des systèmes de production aquatique. Les activités de pêche doivent s'adapter à l'évolution des conditions, par exemple aux conditions météorologiques extrêmes et aux hivers sans gel. S'agissant de l'aquaculture, un des moyens éventuels pour se préparer aux pics de température est la culture en mer, qui, dans certains cas, peut bénéficier de l'augmentation de la température moyenne de la mer. Les systèmes d'aquaculture en recirculation (RAS) peuvent aider l'industrie de l'aquaculture à s'adapter au changement climatique. Quant aux programmes de pisciculture, ils peuvent accroître la tolérance des poissons d'élevage à des températures plus élevées.

Les ressources bleues au service de la santé et du bien-être

4.17. L'objectif 3 (Bonne santé et bien-être) vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Le potentiel de croissance dans les secteurs du bien-être et des services récréatifs basés sur les milieux aquatiques est élevé. La promotion de l'utilisation durable des ressources aquatiques à des fins récréatives offre de nouveaux débouchés commerciaux aux régions non urbaines reculées, ce qui contribuera à la création de nouveaux emplois de qualité. En raison de son importance et de son potentiel économique, la bioéconomie bleue contribue également à la réalisation de l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique).

5. Actions prioritaires

5.1. Les priorités quant aux mesures de développement figurant au programme de la bioéconomie bleue sont les suivantes: i) eau propre et assainissement, dessalement de l'eau de mer, réduction de la pollution; ii) un environnement aquatique sain, diversifié et sûr, restauration des écosystèmes et de la biodiversité dans les milieux aquatiques; iii) une production durable d'aliments d'origine aquatique; iv) la création de produits non alimentaires de grande valeur; v) l'adaptation au changement climatique; vi) des ressources bleues au service de la santé et du bien-être, économie d'énergie et renouvellement de la production énergétique à partir de la mer, des rivières et des lacs; vii) des ressources en eau utilisées avec plus de parcimonie et mieux préservées et viii) une meilleure coordination de la lutte contre les activités illégales en rapport avec les ressources aquatiques. En outre, la bioénergie aquatique propre et à faible coût ainsi que l'utilisation des déchets organiques sont des thèmes émergents importants. En investissant dans le développement de ces secteurs, l'Europe peut renforcer sa position d'acteur prééminent de l'économie circulaire.

5.2. Le CESE propose que le Conseil européen et le Parlement européen demandent à la Commission d'introduire des mesures pilotes spécifiques visant à améliorer l'état et la capacité de production des écosystèmes aquatiques dans certains lieux de l'Union européenne, en veillant à ce qu'ils illustrent la diversité des situations existantes et le potentiel de développement de la bioéconomie bleue. Ces mesures pilotes devraient être menées dans des zones côtières et d'eaux intérieures (y compris les îles) qui subissent les conséquences modérées ou graves d'activités humaines telles que le tourisme saisonnier excessif, la pollution, la charge nutritive d'origine tellurique, la modification des cours d'eau et l'exploitation excessive des ressources aquatiques.

5.3. Les projets pilotes devraient être mis en œuvre le plus rapidement possible, en concertation avec les élus locaux, les universités et les centres de recherche, les professionnels et les acteurs concernés de la société civile. Les projets devraient permettre de développer et de tester les actions et mesures clés nécessaires pour améliorer la situation actuellement inadéquate des sites pilotes. Le CESE recommande de mener un nombre raisonnable de projets pilotes en Méditerranée, en mer Noire, sur la côte atlantique, en mer du Nord et en mer Baltique, ainsi que dans les eaux intérieures présentant un grand potentiel d'amélioration. Ces projets pourraient, par exemple, consister à nettoyer les eaux riches en nutriments ou polluées dans des zones telles que les ports ou les régions touristiques en ayant recours à des espèces spécifiques dotés d'une capacité de filtration telles que les huîtres, les oursins, les moules ou les plantes aquatiques (algues), ou à recréer des parcours migratoires et des zones de frai afin de rétablir les cycles de vie des poissons migrateurs. Dans le même temps, les capacités de capture du CO₂ à grande échelle pourraient également être testées dans le cadre de ces projets pilotes. Cela pourrait aussi être l'occasion d'étudier la faisabilité de l'exploitation de nouvelles technologies pour produire de l'énergie grâce aux mers et aux lacs ou de trouver de nouveaux moyens d'économiser les ressources en eau.

5.4. Sur la base des résultats et de l'expérience acquise dans le cadre des projets pilotes, l'Union européenne est invitée à promouvoir la formation et la transmission du savoir-faire au sein des populations vivant dans les zones côtières et aux abords des eaux intérieures, afin de permettre la restauration et la gestion adéquate des milieux ainsi que la création de réseaux européens de formation, et de faire valoir les perspectives de création d'emplois de qualité dans ce domaine.

5.5. Un comité de gestion devrait être mis en place dans le cadre des projets pilotes, qui intègre États membres, régions et parties prenantes, et associe le CESE, dans l'objectif de coordonner les échanges de pratiques et de veiller à ce que les projets pilotes concluants soient développés à plus grande échelle. Dans le même temps, les États membres de l'Union européenne et les régions concernées devraient être encouragés à élaborer des stratégies en matière de bioéconomie bleue, et les parties prenantes et organisations de la société civile locales consultées.

5.6. L'expertise acquise par l'Union en matière de bioéconomie bleue grâce aux programmes de recherche Horizon Europe et LIFE, et les projets pilotes relatifs à la bioéconomie bleue devraient, sous certaines conditions, être accessibles aux pays tiers, notamment ceux du voisinage oriental, les pays méditerranéens et africains, la Russie pour la région de la mer Baltique, ainsi que d'autres pays intéressés. La bioéconomie bleue devrait devenir une initiative phare de l'Union européenne dans ses programmes de coopération avec les Nations unies, ainsi qu'un outil permettant d'atteindre les objectifs fixés dans l'accord de Paris de la COP 21, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement de la planète.

Bruxelles, le 30 octobre 2019.

Le président
du Comité économique et social européen
Luca JAHIER
